



COMMUNICATIONS OFFICIELLES

OFFICIAL NEWS

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.

COMITÉ DE CONCERTATION PERMANENT

Le Comité de concertation permanent a tenu, le 20 septembre 1991, une réunion spéciale qui était consacrée à la discussion d'un projet d'instructions pour l'affectation des titulaires en poste à leur filière de carrière, en tant que première étape de l'introduction du système d'avancement au mérite. Un groupe de travail paritaire du Comité est parvenu à un consensus sur ce texte et il l'a soumis à l'approbation du Comité.

Le groupe de travail a recommandé que la décision d'affectation dans une filière soit notifiée à chaque titulaire au plus tard à la fin de 1991 et qu'elle prenne effet au 1^{er} mars 1992.

Il a été souligné qu'un entretien entre chaque titulaire et son supérieur hiérarchique sur son affectation dans une filière de carrière serait organisé avant la date où les propositions finales seront arrêtées.

Dans les cas où la Division du personnel et les autres divisions ne parviendraient pas à se mettre d'accord, on pourra demander l'avis des membres du groupe de travail MOAS constitué en 'Commission consultative des filières de carrière'.

Les instructions ont été approuvées, sous réserve de quelques modifications mineures, et le Comité a convenu d'en recommander l'adoption au Directeur général.

Le groupe de travail poursuivra ses activités par l'étude du texte proposé pour la nouvelle circulaire administrative n° 26 sur les avancements et les changements de filière de carrière.

La prochaine réunion du Comité se tiendra le 9 octobre 1991.

STANDING CONCERTATION COMMITTEE

There was a special meeting of the Standing Concertation Committee on 20 September 1991 which was devoted to discussion of a draft set of instructions for the designation of career paths to the present staff members, as a first step in the introduction of the merit-oriented advancement scheme. A joint Working Group of the Committee had reached a consensus on the text, which they submitted to the Committee for approval.

The Working Group recommended that each staff member should be notified of his/her designated career path by the end of 1991, to become effective as from 1 March 1992.

It was stressed that each staff member will have a talk about the designation of his/her career path with the supervisor before the final proposals are settled.

In the event of failure to agree between Personnel Division and the other divisions, the advice may be sought of the members of the MOAS Working Group, meeting as an 'Advisory Commission on Career Paths'.

The instructions were approved, subject to a few minor amendments; the Committee agreed to recommend their adoption by the Director-General.

The Working Group will continue with the study of the proposed text for the new Administrative Circular No. 26 on Advancement and Change of Career Path.

The next meeting of the Committee will take place on 9 October 1991.

MODIFICATIONS AUX STATUT ET REGLEMENT DU PERSONNEL RECOURS EN MATIERE DE NON-PROMOTION ET DE CLASSIFICATION DES EMPLOIS

Les modifications aux Statut et Règlement du Personnel résultant de la nouvelle politique d'avancement au mérite selon les filières de carrière, seront disponibles à partir du 30 septembre 1991 dans les Secrétariats de Division. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1er août 1991.

Les procédures de recours en matière de non-promotion et de classification des emplois consécutives à l'examen annuel du personnel et des postes 1991 seront appliquées conformément au Règlement du Personnel en vigueur à cette époque et à la Circulaire administrative No 18. Toute décision de promotion prendre effet au 1er juillet 1991.

Division du Personnel
Tél. 2855/4480

MODIFICATION TO THE STAFF RULES AND REGULATIONS APPEALS IN CONNECTION WITH NON- PROMOTION AND JOB CLASSIFICATION

The modifications to the Staff Rules and Regulations resulting from the new merit-oriented advancement policy based on career paths, will be available as from 30 September 1991 in the Divisional Secretariats. These modifications came into force on 1 August 1991.

Appeal procedures concerning non-promotion and classification of posts with respect to the 1991 annual staff survey will be applied according to the Staff Regulations in force at that time and Administrative Circular No 18. All decisions concerning promotion will be effective as from 1 July 1991.

Personnel Division
Tel. 2855/4480

GOVERNING BOARD OF THE PENSION FUND

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DE PENSIONS

ELECTIONS DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DE PENSIONS

Nous annonçons aux membres de la Caisse de pensions les élections pour 1991 au Conseil d'administration, selon le Règlement des élections au Conseil d'administration de la Caisse de pensions approuvé par le Comité des finances en date du 11 octobre 1989.

Les scrutateurs ont été nommés lors de la réunion du Conseil d'administration du 28 août 1991.

Les formules de proposition de candidature sont publiées dans le présent Bulletin (ci-contre) et devront être déposées à l'Administration de la Caisse au plus tard le lundi 14 octobre 1991 à 12.00 heures.

ELECTIONS OF MEMBERS TO THE GOVERNING BOARD OF THE PENSION FUND

Members of the Pension Fund are informed of the elections of the 1991 Governing Board, in accordance with the Regulations for Elections to the Governing Board of the Pension Fund approved by the Finance Committee on 11 October 1989.

The polling officers were appointed at the meeting of the Governing Board held on 28 August 1991.

Nomination forms are provided in this Bulletin (opposite) and must be deposited with the Administration of the Fund by midday on Monday 14 October at the latest.